

## 1.7 La concertation

---

Dans le processus d'élaboration du SCoT, le Code de l'Urbanisme prévoit l'implication d'un certain nombre d'organismes et a sensiblement élargi la place accordée à la population. Il introduit la dimension d'échange de connaissances, de recueil des avis et la diffusion de l'information. La concertation intervient tout au long de la démarche d'élaboration et permet à toute personne intéressée d'y participer.

Au delà de la procédure, c'est une volonté fortement exprimée par les élus de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Conformément à l'article L 103-2 du code de l'Urbanisme, le Comité Syndical a délibéré le 27 février 2012 sur les modalités de concertation à mettre en œuvre.

La concertation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale. Elle est inscrite dans le Code de l'Urbanisme qui en fixe le cadre législatif. C'est la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 qui a rendu obligatoire la concertation lors de l'élaboration d'un SCoT (article L.103-2 du code de l'urbanisme) afin de rendre plus claires et plus démocratiques les politiques d'urbanisme, selon les principes de « démocratie et décentralisation ».

La concertation au sens du Code de l'Urbanisme consiste à l'établissement d'un débat préalable au projet définitif avec les citoyens.

Au delà de la procédure juridique, la Communauté de Communes du Pays de Nay a souhaité concerter ses différents partenaires, élus, publics de manière forte et continue. Le parti pris était d'inviter un maximum de personnes (habitants, associations, acteurs du monde professionnel, ...) à participer à la construction du futur cadre de vie du territoire pour les quinze prochaines années.

L'autre volet de cette concertation est celui qui associe tous les partenaires de l'intercommunalité (partenaires institutionnels, personnes publiques associées et consultées,...) ayant participé de manière active à l'élaboration du SCoT, avec la particularité d'avoir associé les territoires voisins, qu'ils soient limitrophes ou un peu plus lointains.

Afin que chacun puisse disposer de l'information et s'associer à la réflexion sur le SCoT, la Communauté de Communes du Pays de Nay a mis en place un dispositif d'information et de communication pour l'ensemble de la procédure.

- **Les engagements de la Communauté de Communes du Pays de Nay en matière de concertation**

L'objectif de la concertation est double :

- informer l'ensemble des citoyens du contenu du projet de SCoT au fur et à mesure de son élaboration,
- favoriser l'expression du plus grand nombre pour alimenter la réflexion autour du projet de SCoT.

La délibération de lancement de l'élaboration du SCoT votée en Conseil Communautaire le 27 février 2012 établit que la concertation serait mise en œuvre et conduite selon les modalités suivantes :

- des informations seront communiquées à la population par les voies de presse habituelles ainsi que par les bulletins d'information intercommunaux et communaux lorsqu'ils existent ;
- les habitants, les associations et plus globalement toute personne physique ou morale, publique ou privée concernée, notamment les agriculteurs, pourront faire valoir toutes contributions écrites par courrier postal (PAE Monplaisir – 12 rue Monplaisir – 64800 BENEJACQ) ou électronique [contact@paysdenay.fr](mailto:contact@paysdenay.fr) adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay ;
- une exposition itinérante avec présentation des documents nécessaires à la compréhension de l'élaboration du SCoT, sur la base notamment de la Charte architecturale et paysagère, sera réalisée ;
- au moins 2 réunions publiques, annoncées par voie de presse et affichage, seront organisées ;
- un espace d'information dédié à l'élaboration du SCoT sera ouvert sur le site Internet de la Communauté de Communes [www.paysdenay.fr](http://www.paysdenay.fr) ;
- un registre des contributions sera ouvert au siège de la Communauté de Communes du Pays de Nay ;
- les élus locaux, notamment les maires et conseillers municipaux, ainsi que les agents communaux et intercommunaux concernés, les territoires et SCoT voisins ou proches (logique InterSCoT), seront régulièrement informés de l'avancement du projet par des réunions d'information organisées régulièrement, par l'envoi de « newsletters », et par la mise à disposition de documentation sur le SCoT dans les mairies.

Tous ces moyens ont été mis en œuvre permettant à chacun de prendre connaissance d'une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer, en faisant part de ses observations.

A ces modalités de concertation s'est ajoutée une large mobilisation de l'ensemble des élus, au travers de nombreux séminaires et réunions de travail, et des personnes publiques associées, invitées à des comités thématiques, territoriaux et séminaires.

La société civile a également été consultée au travers de trois réunions publiques organisées à chaque phase clé de l'élaboration du SCoT (diagnostic territorial, premières orientations du PADD, présentation du projet avant l'arrêt). Des rencontres spécifiques ont été réalisées avec la profession agricole et les chefs d'entreprises.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la concertation, pleine et sincère s'est déroulée tout au long du projet.

- **Les étapes de la concertation**

La révision du SCoT, lancée en 2012, arrive au terme de son élaboration en septembre 2018 avec l'arrêt du projet. Sur la base du diagnostic territorial établi et mis à jour en continu depuis 2012, la Communauté de Communes du Pays de Nay, avec son maître d'œuvre, a élaboré le PADD, qui a fait l'objet d'un premier débat en février 2014 et d'un second en juin 2017 à la suite des modifications du PADD générées par l'entrée des communes d'Assat et Narcastet.

L'année 2017 est véritablement celle de la mise au point du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) sur la base de sollicitations de nombreux partenaires et de travaux d'approfondissement complémentaires importants et mobilisant des ressources techniques conséquentes.

En novembre 2017, une version intermédiaire est remise. Le DOO a fait l'objet de nombreux débats et réunions de commissions et bureaux élargis à tous les maires ainsi que de nombreux échanges, lors de commissions thématiques dédiées avec l'État (DDTM), les partenaires institutionnels et les professionnels, lesquels ont considérablement participé à la construction progressive du document.

Dès début 2018, une version finalisée des documents est mise à disposition sur le site internet de la Communauté de Communes. Elle est destinée à être présentée et diffusée à l'ensemble des communes et des intercommunalités partenaires. Ce document restitue les principales évolutions contenues dans le dossier de SCoT soumis à l'arrêt du projet sur la base des discussions issues de la concertation.

Depuis 2012, la Communauté de Communes a multiplié les échanges avec les communes, les collectivités, les intercommunalités, les services de l'Etat, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et les personnes publiques associées, les associations et les représentations professionnelles.

Il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date d'entrée des communes d'Arbéost et de Ferrières dans la Communauté de Communes du Pays de Nay, la DDTM 64 assure le lien avec les services de l'État des Hautes-Pyrénées.

Au total, l'élaboration du SCoT du Pays de Nay, c'est plus de **80** réunions en présence des élus de la Communauté de Communes, sans comptabiliser les réunions techniques et les rendez-vous de travail avec les bureaux d'études, porteurs de projets, communes, etc...

Ces réunions se répartissent année par année tel que suit :

- 2012 : 19
- 2013 : 16
- 2014 : 8
- 2015 : 13
- 2016 : 7



- 2017 : 13

- 2018 : 4

- **Les réunions publiques**

Trois réunions publiques ont été organisées au siège de la Communauté de Communes du Pays de Nay aux différents stades de l'élaboration du projet, soit une réunion supplémentaire par rapport à l'objectif initial.

Les réunions ont eu lieu en soirée, afin de permettre au plus grand nombre d'habitants de participer. Elles ont été systématiquement précédées d'un avis dans la presse locale.

Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

- le 30 juin 2015 sur l'état des lieux et les grands enjeux du territoire
- le 20 janvier 2016 sur les orientations du DOO
- 17 mai 2018 sur le projet préparatoire à l'arrêt.

Les trois réunions ont connu une affluence variant de 15 à 70 personnes.

Ces temps d'échanges ont permis aux habitants, représentants d'association ou professionnels d'exprimer leurs préoccupations, notamment en termes de handicap, de numérique...

- **L'association**

L'association des élus, techniciens et partenaires institutionnels à la procédure d'élaboration s'est opérée de manière intensive, sous la forme d'ateliers, de réunions de travail, de séminaires et forums.

Plusieurs séries d'ateliers thématiques ont été réalisées sur le diagnostic et les enjeux du territoire entre le 3 juillet 2012 et le 15 mai 2013. Ces ateliers étaient ouverts à tous les partenaires, élus comme techniciens, du territoire et des territoires extérieurs.



construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, entre le 24 octobre 2013 et le 30 janvier 2015. Ces ateliers étaient également ouverts à tous les partenaires, élus comme techniciens, du territoire et des territoires extérieurs.

Enfin, une troisième série d'ateliers a été organisée pour élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), du 3 juillet au 21 septembre 2017. Là encore les débats étaient ouverts à tous les partenaires, élus comme techniciens, du territoire et des territoires extérieurs.

Ces temps d'association ont mis en évidence une mobilisation très forte des acteurs, avec plusieurs centaines d'individus différents à chaque étape.

L'association des communes a été permanente. En effet, les 29 communes membres du Pays de Nay ont été saisies à plusieurs reprises par la Communauté de Communes pour formuler leur retour sur les différents documents du SCoT : diagnostic, PADD et à 2 reprises pour le DOO.



La profession agricole a fait l'objet d'une approche particulière. Outre l'organisation de plusieurs ateliers sur l'agriculture lors des travaux sur le diagnostic et les enjeux, 2 réunions de concertation ont été réservées aux exploitants agricoles du territoire.

Ces réunions, qui ont eu lieu au siège de la Communauté de Communes, ont été organisées en partenariat avec les élus locaux de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

5 décembre 2012 SCoT du Pays de Nay  
Ces rencontres ont connu un très fort succès, avec entre 50 et 100 personnes présentes à chaque fois. Elles ont permis d'orienter les choix du SCoT sur le sujet des espaces et activités agricoles, notamment sur la réduction de la consommation d'espace et sur la protection des terres irriguées.

La même démarche de concertation a été menée auprès des entreprises. Plusieurs réunions d'échanges avec les chefs d'entreprises, l'Union des Professionnels du Pays de Nay (UPPN) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Pau-Béarn ont été organisées dont celles des 5 février 2012, 19 mai 2015 et 22 juin 2016. Ces temps ont permis d'échanger avec les représentants ou dirigeants des grandes entreprises du Pays de Nay (SAFRAN, Cancé, Laguilhon, Biraben...), les commerçants et prestataires touristiques. Les débats ont souligné la nécessité du rapprochement de l'autoroute et de la desserte en Très-Haut-Débit.

Depuis 2012, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Nay sont ainsi allés directement à la rencontre des acteurs du territoire, leur offrant une prise de parole directe et non institutionnalisée.

L'association des Personnes Publiques Associées a été réalisée de manière plus conséquente que les obligations du Code de l'Urbanisme. Ainsi, des structures porteuses de SCoT non limitrophes de la Communauté de Communes ont été associées pour contribuer à la rédaction du projet : ex Communauté de Communes du Piémont Oloronais, Pays du Val d'Adour...

5 réunions institutionnelles ont été réalisées avec les personnes publiques associées :

- le 24 octobre 2013 sur la synthèse du diagnostic et des enjeux,
- le 24 janvier 2014 sur la construction des scénarios,
- le 22 octobre 2015 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- le 21 mars 2017 sur le PADD modifié suite à l'élargissement du périmètre du SCoT,
- le 18 mai 2018 sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) dans sa version préparatoire à l'arrêt.

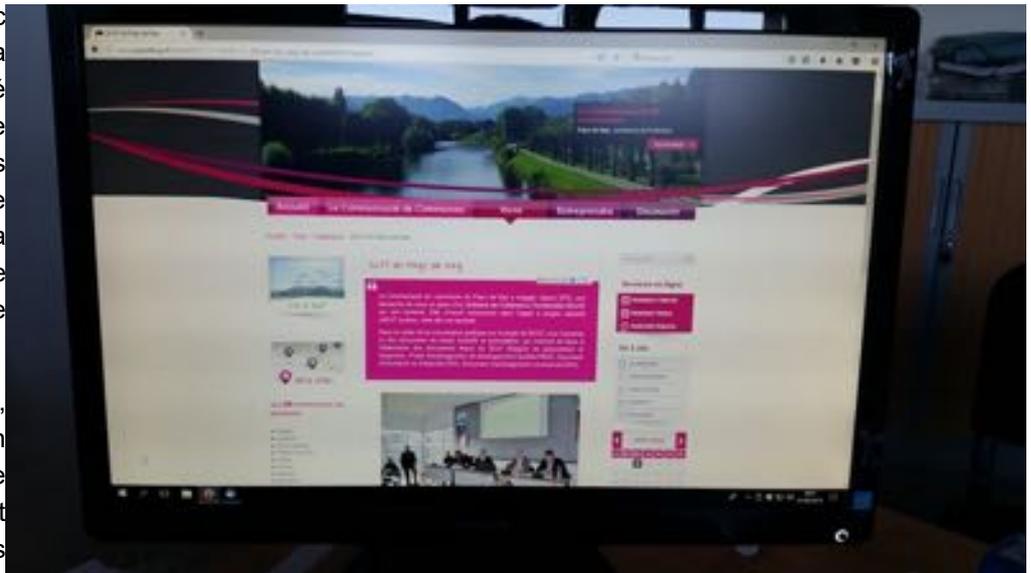


COLLECTIVITE/STRUCTURE	NOM	SIGNATURE	E-mail
Etat/DOOTM	YVES ALAIN - LAETITIE BOUASSIE DRE	[Signature]	alain.yves@etat.gouv.fr
Conseil régional d'Aquitaine		[Signature]	secretaire@cr-aq.fr
Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques	CARRU Karine	[Signature]	
Chambre de commerce et d'industrie		[Signature]	
Chambre d'agriculture	BERNARDIE Carole	[Signature]	g.bernardie@ccia-64.com
Chambre de métiers et de l'artisanat	ALBERTIN Sylvain	[Signature]	albertin@cmi-64.com
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	BOUHAZELLE Stéphanie	[Signature]	stephanie.bouhazelle@ag-64.com
Communauté de communes du Nord-Est Béarn		[Signature]	
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	J.P. CASASSA / F. MARTIN	[Signature]	president@cc-vallee-ossau.com
Communauté de communes des Vallées d'Oloron et du Pays du Haut Béarn		[Signature]	
Communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves	A. BERTIN / J. P. CASASSA / F. MARTIN	[Signature]	casassaf@cc-pygaves.com
Communauté d'agglomération Tarbes-Ossun-Lourdes		[Signature]	
Municipalité de LYS		[Signature]	
Municipalité de REBENACQ	SARRE Alain	[Signature]	alain.sarre@rebenacq.com
Municipalité de LOUVIE-SOUBIRON		[Signature]	
Municipalité d'ARTIGUELOUTAN		[Signature]	
Municipalité de SAINT-PE-DE-BIGORRE		[Signature]	
Municipalité de LOURDES		[Signature]	
Etat Mixte du Grand Pau	Philippe AGUIE J.P. Vice-président de l'Etat Mixte du Grand Pau	[Signature]	philippe.aguie@etatmixte.com

La transmission des documents du SCoT avant la tenue des réunions a permis aux personnes publiques associées d'exprimer leur point de vue sur les objectifs et orientations du SCoT et de faire évoluer le projet.

- L'information

L'information du public sur le projet de SCoT a en premier lieu été effectuée avec la mise en place de plusieurs pages dédiées sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Nay.



Les pages en question, après une introduction générale, expliquent ce qu'est un SCoT et présentent les différents documents au fur et à mesure de leur état d'avancement, en version de travail.

Un lien vers une adresse mail permet en outre de solliciter directement la Communauté de Communes pour apporter sa contribution au projet.



Plusieurs articles ont également été publiés dans la presse locale (Sud-Ouest, La République des Pyrénées), relayant les décisions du Conseil Communautaire et les réunions publiques. Un avis relatif à chaque réunion publique avait en outre été diffusé dans la presse locale afin de permettre la meilleure information possible des citoyens.

Enfin, les bulletins de la Communauté de Communes ont régulièrement relayé les actualités du SCoT avec un hors-série spécial diffusé en début d'été 2018 uniquement sur le document avant son arrêt dans toutes les boîtes aux lettres du Pays de Nay ainsi que les extraits ci-après le démontrent.





BROCHURE  
D'INFORMATION



**ÉDITO**



La Communauté de communes du Pays de Nay a été créée, en 2017, de la compléxité d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Si le terme de « SCoT » est un peu abstrait et technique, le sujet, lui, ne l'est pas.

Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui tous les territoires, en France, doivent mettre en place dans les prochaines années. Il va dessiner le Pays de Nay à une échelle de 10 à 15 ans, dans des domaines très variés : développement économique, équipement commercial, logement, déplacements et infrastructures de transport, équipements et services à la population, communications numériques, préservation des espaces agricoles, mise en valeur de l'environnement, production d'énergies renouvelables...

Cette simple énumération du contenu et des thématiques d'un SCoT montre bien

que l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale est une étape essentielle pour l'aménagement et le développement d'un territoire comme le nôtre.

Tous les acteurs du territoire, habitants, chefs d'entreprises, salariés, associations... ont un rôle essentiel à jouer dans cette démarche collective et ce projet territorial de SCoT.

Cette brochure vise donc à vous donner une information générale sur la démarche et le projet de SCoT. Vous trouverez également des informations plus approfondies et détaillées sur le site internet de la CCFN qui comprend tous les documents de travail et compte rendus du SCoT.

**Christian PETCHOT-BACQUE**  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay



**LES ENJEUX**

**Aujourd'hui...**  
Le diagnostic a permis de faire la lumière sur les atouts du territoire mais aussi sur ses faiblesses.

Parmi les facteurs positifs, le Pays de Nay possède un positionnement favorable et attire de nouvelles populations.

On constate une augmentation en moyenne de 300 nouveaux habitants par an. Son tissu économique est solide et innovant, avec la présence de l'usine Turboméca de Bordeaux, mais aussi d'autres entreprises dans l'agro-alimentaire, dans l'industrie, l'artisanat...

Cette dynamique se traduit également en termes de logements. En 10 ans, 2 500 nouveaux logements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire.

Le niveau d'équipements et de services est, malgré le caractère rural, un atout de l'aménagement du territoire. La desserte SNCF du Pays de Nay, avec notamment la gare de Coarraze-Nay, les établissements scolaires en termes de petite enfance ou de loisirs, sont autant d'éléments favorables au développement.

Enfin, et sans être exhaustif, la qualité de cadre de vie, les paysages, le patrimoine participent à l'attrait de vivre sur un territoire qui du nord au sud, de la plaine aux coteaux et à la montagne, est marqué par le relief et la présence des Pyrénées.

Un schéma de cohérence territoriale permet à tous les acteurs de notre territoire, qu'ils soient particuliers, associations ou entreprises, de cibler plus efficacement les priorités de développement avec le projet de territoire.

**Nay, un territoire d'avenir.** C'est un territoire d'avenir, riche de ses atouts, qui se construit avec le projet de territoire. C'est un territoire d'avenir, riche de ses atouts, qui se construit avec le projet de territoire. C'est un territoire d'avenir, riche de ses atouts, qui se construit avec le projet de territoire.

**Et demain...**  
À court terme, le Pays de Nay souffre de l'absence d'une desserte directe sur le réseau autoroutier et de la saturation croissante de la route rapide de Bordeaux à Nay. De même, les réserves foncières sont aujourd'hui trop faibles pour permettre l'accueil et le développement des entreprises. Le tourisme, malgré les atouts du territoire, reste une activité encore secondaire qui connaît de fortes évolutions. Enfin, le commerce connaît, lui, de fortes évolutions avec un tissu de proximité qui est fragilisé.

Les opérations de construction ont en outre trop souvent été réalisées de manière standardisée, avec une qualité paysagère et architecturale parfois peu respectueuse de l'identité rurale du Pays de Nay. La consommation d'espaces, non maîtrisée, a pu se réaliser au détriment de l'activité agricole.

L'évolution du parc de logements, en privilégiant la maison individuelle en propriété, manque de mixité, et ne peut répondre à l'ensemble des besoins des ménages (jeunes, seniors, familles mono-parentales, logement social)...

Le SCoT a été un préalable au projet d'équipement et de services culturels de l'axe bordelais. Aménager un espace à des équipements culturels au sein d'un territoire rural. C'est une priorité de l'État. C'est une priorité de l'État. C'est une priorité de l'État.



- **L'exposition**

Comme convenu lors de la délibération du 27 février 2012, une exposition itinérante relative aux enjeux paysagers du SCoT a été construite et proposée aux communes. L'exposition a ensuite été installée à demeure au siège de la Communauté de Communes et valorisée lors de chacune des réunions de travail et réunions publiques.

Les différents supports ont ainsi pu être dévoilés à la population.

